



# COMMISSION VOIRIE

15 Décembre 2020 16h30

## COMPTE RENDU

Lieu : Salle polyvalente – Commune de Mentheville

Participants :

Noms	Fonction
M. REMOND	Président Communauté de Communes Campagne de Caux
M. QUESADA	Vice-Président en charge de la Voirie
M. MABIRE	Vice-Président en charge de la GEMAPI
M. FLEURY	Vice-Président en charge de l'Eau et Assainissement
M. BASILLE	Vice-Président en charge de la Rudologie
Mme. ESTIVAL	Directrice Générale Adjointe Pôle Environnement
M. HOUOT	Angerville Bailleul
M. DUVAL	Auberville la Renault
M. LANGLOIS	Bénarville
M. VANDERMEERSCH	Bréauté
M. LAVIDIERE	Bretteville du Grand Caux
M. BLONDEL	Daubeuf-Serville
M. MALO	Suppléant de M. LEROUX Gonfreville Caillot
M. HAZARD	Grainville Ymauville
M. JEZEQUEL	Houquetot
Mme VAH	Manneville la Goupil
M. LEROY	Mentheville
M. BENET	Saussezemare en Caux
M. HAUGUEL	Saint Maclou la Briere
M. GOUPIL	En remplacement de M. LEBAIR Tocqueville-les-Murs

Egalement présents :

M. LEMESLE	Maire Auberville la Renault
------------	-----------------------------

Absents :

M. LEVESQUE	Annouville Vilmesnil
M. DONNET	Bec de Mortagne
M. BREDEL	Bornambusc
M. CHERFILS	Ecraiville
M. MOIZAN	Goderville
M. BAYOU	Saint Sauveur d'Emalleville
M. PERIER	Vattetot Sous Beaumont
	Commune de Virville

*Diffusion du compte rendu à tous les membres de la commission*

Pièce jointe : présentation en .pdf

M. QUESADA, Vice- Président en charge de la Voirie, Réseaux et travaux remercie les membres présents.

En préambule, M. QUESADA rappelle le rôle, la composition, le fonctionnement, la confidentialité ainsi que les règles de bienséance. Ainsi, il a été précisé les éléments suivants :

Sur le rôle de la commission : A l'initiative du conseil communautaire, une commission Voirie a été créée. **Son rôle est d'étudier les dossiers et préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au Conseil Communautaire.** La commission n'a aucun pouvoir de décision, elle émet des avis ou formule des propositions.

Sur la composition : **Chacune des 22 communes est représentée par un membre.** La commission est présidée par le Vice-Président en charge de la Voirie.

Sur le fonctionnement : Les convocations sont envoyées par mail aux membres titulaires. Si un membre titulaire ne peut pas participer à une réunion, charge à lui de transmettre la convocation à son suppléant. Selon les commissions, les documents de travail seront transmis en amont, mais dans tous les cas, les comptes rendus à l'issue de la réunion seront transmis. Il est prévu que la Commission se réunisse 2 à 3 fois par an.

Sur la confidentialité, la Commission va être saisie pour travailler sur des dossiers qui peuvent être particulièrement sensibles. Les membres sont tenus de **respecter la confidentialité des données et des échanges.**

Sur les règles de bienséance : une commission à 22 personnes demande de la **rigueur et du respect** entre les participants : respect du temps de parole, respect des avis divergents, aucune attaque nominative des agents.

Monsieur QUESADA présente ensuite **l'ordre du jour.**

Monsieur QUESADA et Madame ESTIVAL présente la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie. Cette définition est reprise dans la présentation en PJ.

Il est rappelé aux membres qu'ils n'hésitent pas à demander des précisions y compris à l'issue de la commission.

Les moyens humains, matériel ainsi que les outils d'aide à la décision nécessaires à l'exercice de cette compétence sont présentés aux membres et repris dans la présentation en PJ.

Les dossiers en cours sont enfin abordés (et repris dans la présentation jointe) en insistant sur le fait que la programmation pluriannuelle de réfection de voirie devait se faire en collaboration avec chaque membre de la commission/ Pour cela, il a été demandé aux membres un retour sur l'état général de leur voirie et plus particulièrement suite au passage de la Fibre pour le 24/12/2020 par mail [accueil@campagne-de-caux.fr](mailto:accueil@campagne-de-caux.fr) (adresse à utiliser pour toute sollicitation des Services de la Communauté de Communes). Au 29/12/2020, seules 3 communes ont fait un retour.

Au cours de la présentation, la commission a profité de ce temps d'échange pour interpellé sur les points suivants :

- M. LAVIDIERE de Bretteville du Grand Caux demande si les subventions sont prises en compte dans le choix technique des réfections de voirie.

-> Il est rappelé que seul les travaux d'enrobés sont subventionnés (hors Goderville) et que selon l'état de la voirie et son niveau de fréquentation, ce critère rentre également en compte dans le choix de la solution technique.

- M. BLONDEL de Daubeuf Serville indique que de nombreux panneaux sont cassés par les agents lors du fauchage et ne sont jamais réparés.

-> Mme ESTIVAL demande à M. BLONDEL un retour précis sur les panneaux concernés et M. REMOND rappelle que si la Communauté de communes n'en est pas informée, les panneaux ne peuvent pas être remis en place.

- M. VANDERMEERSCH de Bréauté indique que lorsqu'il fait appelle à la Communauté de Communes, cela fonctionne bien et que les agents sont efficaces.

- M. HOUOT d'Angerville Bailleul demande s'il existe un planning de fauchage.

M. BLONDEL indique qu'ainsi les communes qui ont un employé communal pourraient le faire intervenir pour dégager les panneaux et que les agents communautaires puissent ainsi s'arrêter avant et après les panneaux.

M. HAUGUEL de Saint Maclou la Brière partage cet avis.

-> Il est indiqué qu'un planning sera transmis aux communes en début de saison avec un niveau de précision à la semaine.

- Plusieurs membres rappellent que les agents techniques de la Communauté de communes représentent l'image de la collectivité et qu'il est donc important qu'ils veillent à leur comportement et façon de travailler.

- M. HOUOT demande si les innovations techniques en terme d'enrobés sont étudiés par la Communauté de communes.

-> Il est indiqué que les moyens humains actuels ne le permettent pas mais que la remarque est tout de même prise en compte pour les prochains marchés.

M. REMOND informe l'assemblée qu'un conducteur de travaux va prochainement être recruté pour seconder Mme ESTIVAL sur le terrain.

M. QUESADA conclut la commission vers 18h20.